

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT : HAUTE
VIENNE
Arrondissement :
LIMOGES
Canton :
CONDAT/VIENNE
Commune : SOLIGNAC

Nombres de membres	
En Exercice	19
Présents	17
Votants	19

Date de convocation
26/03/2026

Date d'affichage
26/03/2026

Objet de la délibération
**ELECTION DES
REPRESENTANTS
AU SECTEUR
TERRITORIAL
ENERGIES DU
SEHV**

Délibération n° 2026DEL05
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SOLIGNAC
Séance du 31 mars 2026

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 087-218719201-20260410-2026DEL05-DE

SLOW

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis à la salle du conseil de Solignac après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane THEILLET, Maire.

Présents : Mmes E.BETTE, B.CACOYE, R.CASTERA, M.COMES, H.LALLET, B.LE BOUCHER, S.MOKEDDEM.

MM L.BALLET, D.CHANTEREAU, M.CITHAREL, E.LOURME, M.PENICAUD, X.PENOT, A.PORTHEAULT, E.PREVOST, JF.SIBERT, S.THEILLET

Procurations : Mme HEYRAUD a donné procuration à M. LOURME
Mme PREVOST a donné procuration à M. PREVOST

Mme CASTERA a été élue secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (article L. 5721-2),
Vu l'article 6.2 des statuts du Syndicat Énergies Haute-Vienne,

Monsieur le Maire informe que la commune doit désigner un représentant pour siéger au Secteur territorial Energies (CENTRE) du SEHV.

Le conseil ayant procédé à cette désignation, a donc été choisi pour représenter la commune de SOLIGNAC au Secteur Territorial Energies du SEHV, secteur CENTRE :

Représentant : David CHANTEREAU

Le Conseil Municipal, a délibéré :
Par 17 voix pour, 0 contre, 2 abstentions

Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Le Maire



Stéphane THEILLET

Certifié exécutoire par Stéphane THEILLET, Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture
Et la publication le 10/04/26
Le Maire,

